

Commune de Saorge

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 mai 2024

En la salle du Conseil de la Mairie, à 18 heures, présidé par Madame Brigitte BRESC, Maire.
PRÉSENTS : Messieurs les adjoints : Ange FRACASSI, Jean-Pierre PIOLAT, Dominique AIPERTO,
Mesdames les conseillères municipales : Gyslaine DAHON , Aline TOESCA.
Monsieur le conseiller municipal: Patrick ANGELMANN.
Procuration de Monsieur Christian PRADIER à Madame Brigitte BRESC.

Le quorum étant réuni, Madame le Maire ouvre la séance à 18 h.
Madame Gyslaine DAHON est désignée en qualité de secrétaire de séance.

1° - Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 12 avril 2024.

Tous les élus ont reçu le document. Aucune observation n'ayant été formulée avant la réunion du Conseil Municipal, ni en séance, le **compte-rendu du 12 avril 2024 est approuvé à l'unanimité des présents au dernier conseil.**

2° - Procédure d'acquisition et de rachat de parcelles dans le cadre des Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (dit Fonds Barnier).

Madame le Maire rappelle les délibérations relatives aux procédures d'acquisition et de financement de bien de parcelles dans le cadre des fonds Barnier suite à la tempête Alex d'octobre 2020 et propose d'inscrire dans ce cadre les parcelles cadastrés O 761, O 762, O 764, O 766 situées dans la vallée du Cairos, propriétés de Monsieur et Madame RONCUCCI.

Madame le Maire précise que l'acquisition des biens n'est pas définitive et est établie sous réserve de l'instruction du dossier par les services de l'État.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à poursuivre les démarches constitutives de cette procédure et à signer les actes concernés.

3° - Acquisition de parcelles pour la construction d'une station d'épuration quartier Maurion.

Madame le Maire informe du projet de construction d'une station d'épuration dans le quartier de Maurion. Dans cette perspective l'implantation de cette station se ferait en contrebas du hameau pour récupérer les eaux usées du maximum d'habitations, et serait accessible de la route. Madame le Maire propose d'acquérir la parcelle de terrain cadastrée O 724 (90 m²) appartenant à Monsieur Charles OSENDA et à Madame Marinette GIOANNI au prix de 270 € ainsi que la parcelle O 726 (100 m²) appartenant à Monsieur Charles OSENDA au prix de 300 €.

Les crédits nécessaires à cette opération sont prévus au budget de la commune

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet et autorise Madame le maire à signer tout document s'y rapportant.

4° - Décisions modificatives.

Décision modificative 1.

Régularisation d'opérations relatives à l'acquisition en fonds Barnier de parcelles de terrains.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 16878: Autres dettes- Autres organismes et particuliers		26 806,50 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées		26 806,50 €
D 2111 : Terrains nus	26 806,50 €	
TOTAL D 21: Immobilisations corporelles	26 806,50 €	

Décision modificative 2.

Intégration pour amortissement des biens acquis par la mairie de Breil, remboursés en partie proportionnellement par Saorge.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 681: Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov.- Ch. fonctionnement		638,69 €
TOTAL D 042 : Opérations ordre transf. entre sections		638,69 €
D 681: Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov.- Ch. fonctionnement	638,69 €	
TOTAL D 68: Dotations aux provisions	638,69 €	

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives du budget.

5° - Convention de passage entre la commune et le SICTIAM: Parcelle D 748.

Monsieur Aiperto explique la demande du SICTIAM, direction énergies, d'occuper la parcelle D 748 pour y effectuer des travaux d'enfouissement de réseaux électriques afin d'apporter l'électricité vers un coffret encastré dans le mur de soutènement du chemin d'accès aux Moulins.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte et autorise Madame le Maire à signer les conventions correspondantes.

6° - Rapport comportant les observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de la Communauté d'Agglomération de La Riviera Française (CARF) pour les exercices 2018 et suivants.

Madame le Maire a envoyé le rapport à tous les membres du conseil municipal, elle en lit la synthèse et les recommandations émises par la Chambre Régionale des Comptes.

Le conseil municipal prend acte du Rapport comportant les observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de la Communauté d'Agglomération de La Riviera Française (CARF) pour les exercices 2018 et suivants.

7° - Informations diverses.

Monsieur Piolat rappelle que diverses manifestations vont se dérouler dès le mois de juin. Elles ont été mises sur le site de la mairie et le calendrier sera complété au fur à mesure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 18h 30.

Pour procès-verbal de séance, la secrétaire: Gyslaine DAHON



Pour compte-rendu de séance et affichage, Madame le Maire : Brigitte BRESCE

B. Bresce